

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 12/02/2008
Publication : 15/02/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-2-2-7
Séance du vendredi 8 février 2008

AIDE A L'HOTELLERIE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général N° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° 2008/I-2^e-03 du 14 décembre 2007 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une aide à l'investissement de 12 341€ aux deux établissements hôteliers, dont les fiches de présentation sont annexées au rapport, répartie comme suit :
 - ✓ 1 250 € à M. DEVILLERS pour l'Hôtel Restaurant Bellevue à MITTLACH ;
 - ✓ 11 091 € à la Sàrl « VERAZZI » pour Les Fines Fleurs du Terroir à WILDENSTEIN ;
- autorise le Président à signer la convention type d'attribution de subvention correspondante avec la Sàrl « VERAZZI » ;
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur l'enveloppe 99414, chapitre 204, nature 2042, fonction 94, programme F041, du budget départemental.

Adopté
voix contre
abstentions

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH